

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 28 octobre 2002

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2002
2. Assermentation de Mme Valérie Collet
3. Liaison transports publics Echandens-EPFL-TSOI (préavis municipal 07/02)
4. Réponse de la municipalité à la motion Moinat-Vogel relative à la construction d'une salle à usages multiples,
5. Communications municipales
6. Communications du Bureau
7. Divers et propositions individuelles

M. Jean-Marc Landolt, Président, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les Conseillères et Conseillers, la presse, le public et la Municipalité présente à l'exception de M. Guy Richard, qui s'est fait excuser. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 45 du règlement communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 47 membres du Conseil. Se sont excusés : Isoz Arnaud, Martin Jean, Garcia Antonio, Maillefer Eric, Dietrich Daniel, Métry Roger, Pache François, Gandillon Philippe et Rouault Samuel.

MM. Willi Glur et Jean-Bernard Racine fonctionnent comme scrutateurs.

1. Procès-verbal du 1^{er} juillet 2002

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

2. Assermentation de Mme Valérie Collet

Conformément à l'art. 5 du R.C., le Président procède à l'assermentation de Mme Valérie Collet.

3. Liaison transports publics Echandens-EPFL-TSOL, préavis municipal 07/02

La parole est donnée à M. Philip Panchaud, Syndic, qui n'a rien à ajouter au préavis que nous avons entre les mains.

Mme Karin Künstner, Présidente de la commission ad'hoc, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Nicolas Muff, Président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport

La discussion est ouverte. M. Thierry Lambelet demande s'il y a des négociations avec la commune de Denges au sujet de l'extension de la ligne. M. Philip Panchaud, Syndic, lui répond qu'il y a effectivement des désirs de la commune de Denges pour rejoindre la ligne 5 des TPM, que des discussions sont en cours mais que rien n'est encore très précis.

La parole n'étant plus demandée, M. Jean-Marc Landolt, Président, donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

En conséquence, le CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal No 07/02,
- Vu le rapport de la Commission liaison transports publics Echandens-EPFL-TSOL
- Vu le rapport de la Commission des Finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 390'000.—pour la liaison transports publics Echandens – EPFL – TSOL, pour une période de 2 ans,
2. de prélever ce montant sur nos disponibilités,
3. d'amortir ce montant par le compte « Réserve « Générale » No 9.282.00,
4. de subordonner cet accord à la participation du déficit de cette ligne par Ecublens à raison de 1/3.

4. Réponse de la municipalité à la motion Moinat-Vogel relative à la construction d'une salle à usages multiples

La parole est donnée à M. Philip Panchaud Syndic qui indique une modification intervenue dans les conclusions à savoir à la lère ligne la suppression de « la réponse à » et à la 2^{ème} ligne la suppression de « de la Commission » remplacé par « du groupe de travail ».

Il précise qu'après plusieurs séances, il a été suggéré de faire un concours d'idées afin de réunir des nouvelles idées venant de l'extérieur et surtout de trouver des réponses ou solutions aux diverses questions qui se sont posées au sujet de la grande salle, du bâtiment communal, des écoles, etc. et auxquelles la Municipalité n'aurait pas pensé.

La parole est donnée à M. Rolf Vogel, motionnaire et président du groupe de travail qui n'a rien à ajouter à son rapport

M. Jean-Marc Landolt ouvre le débat. La parole n'étant pas demandée, il donne lecture des conclusions et l'on passe au vote à main levée.

En conséquence, le CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu la motion de Messieurs Moinat/Vogel
- Vu le rapport du groupe de travail chargé d'étudier l'objet,
- Vu le rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse à la motion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- de prendre acte de la réponse de la municipalité la motion de Messieurs Moinat/Vogel

5. Communications municipales

M. Philip Panchaud

Mlle Chloé Chollet ayant terminé brillamment son apprentissage, la municipalité a engagé Mlle Anne-Marie Ionescu, née le 11.12.1985, en tant qu'apprentie de commerce du 29 juillet 2002 au 28 juillet 2005. Mlle Ionescu est de nationalité suisse et habite à Allaman. Elle vous a été présentée lors de la sortie du Conseil.

Après 28 ans passés au service de notre commune, M. Freddy Nicoulaz a fait valoir son droit à la retraite. Arrivé en 1974, M. Nicoulaz a participé à la mise en place du bureau permanent de la Commune. Il a ensuite collaboré à toutes les évolutions de l'administration communale que ce soit du fait de l'augmentation de la population ou de par l'arrivée de l'informatique. Au 31 janvier 2003, c'est une partie de la mémoire de notre Commune qui nous quittera pour une retraite que nous lui souhaitons heureuse et paisible. Nous formons ici tous nos vœux.

Le poste de M. Nicoulaz a été mis au concours par une annonce dans la FAO et par l'affichage au pilier public. La municipalité a reçu une dizaine de dossiers. Le choix définitif n'est pas encore arrêtée à ce jour. Nous vous renseignerons lors du prochain Conseil de la décision.

Mme Caroline Paratore attend un heureux événement, normalement pour Noël et profitera de son congé maternité de 4 mois pour s'occuper de son enfant. Nous lui souhaitons d'ores et déjà de merveilleuses fêtes de fin d'année. Durant cette période, nous avons la chance de pouvoir compter sur l'aide de Mme Frédérique Schopfer, ancienne employée à l'administration communale, afin d'effectuer les tâches urgentes de Mme Paratore, soit décompte final d'impôt 2002 et acompte d'impôt 2003.

Après une longue période de maladie, nous avons le plaisir de vous annoncer que M. Daniel Chaupond a pu reprendre son travail à 100%, ceci dès le mois d'août 2002.

La société INEDIT Publications SA à St-Sulpice nous a proposé d'élaborer une brochure sur notre Commune. Cette brochure contiendra toutes les indications sur les diverses instances utiles et nécessaires aux habitants d'Echandens tels que historique, autorités politiques, services administratifs, urgences, santé, loisirs et vie associative.

Cette nouvelle brochure sera tirée à 2000 exemplaires environ. Elle sera distribuée à tous les ménages, dès sa parution prévue pour le printemps prochain, ainsi qu'aux nouveaux habitants. La réalisation de cette brochure se fera sans frais pour notre Commune, les éditeurs se finançant par la publicité des divers annonceurs.

La commune d'Echandens, déjà actionnaire de la Banque Cantonale Vaudoise, a, par solidarité avec le canton, souscrit à l'augmentation de capital que nous permettait notre participation. Nous avons donc augmenté notre actionnariat de 184 actions.

De surcroît, deux obligations venant à échéance et ayant été remboursées ce printemps, une majeure partie de ces fonds a été placée en obligations de la BCV.

En ces temps financièrement incertains, il convient plus que jamais de ne pas placer tous les œufs dans le même panier. La liste des fonds pupillaires vaudois étant très restreinte, un préavis municipal sera présenté pour la prochaine séance du conseil communal afin que la municipalité soit autorisée par ce dernier à placer sa trésorerie également auprès d'autres établissements bancaires

M. Michel Simonet**Assainissement EC/EU ancien collège**

Dans le cadre de l'assainissement du Bassin versant Abbesses-Venoge, la municipalité d'Echandens a, pour le compte de la Commune, procédé aux travaux de mise en séparatif des EC et EU du vieux collège. Coût des travaux fr. 34'957.60.

La commission aide humanitaire avait octroyé dans sa séance du 30 avril 2002 une somme de fr. 4'500.-- pour équiper quatre écoles d'infirmières d'une bibliothèque qui leur faisait grandement défaut.

En date du 26 septembre dernier nous recevions une lettre émanant du CENTRE POUR LA PROMOTION DE LA SANTE, Kangu-Mayumbé, République démocratique du Congo nous confirmant réception du montant alloué. Ils espèrent être en mesure de mettre ces bibliothèques à disposition dès la fin octobre 2002.

Ces livres porteront sur leur page de garde la mention :

Commune d'Echandens
Aide les élèves infirmières
de la République Démocratique du Congo
à acquérir une bonne formation

M. Ernest Carrel

Le nouveau plan général d'affectation et son règlement ont été approuvés par la municipalité le 9 septembre 2002.

Le dossier complet a été transmis au Département des infrastructures le 22 octobre 2002 pour enquête préalable, dont la détermination nous parviendra dans un délai d'environ 6 mois.

La Commission d'urbanisme s'est réunie les 10 et 24 octobre 2002 et se réunira encore le 14 novembre prochain pour l'analyse du dossier.

Une présentation de ces documents à la population sera faite le samedi 23 novembre 2002 de 9h. à 14 h. et le jeudi 28 novembre 2002 de 20 h. à 22 h. à la salle Simenon au Château d'Echandens.

M. Michel Pache

Pose d'une gaine éclairage public. En prévoyance d'un éclairage public futur sur la route d'Ecublens et au carrefour Route d'Ecublens/Route de la Chocolatière et avant le revêtement définitif que l'Etat de Vaud nous a posé, la municipalité d'Echandens a fait installer une gaine plastique en attente sous la Route d'Ecublens à la hauteur du passage piétonnier, ainsi que dans la fouille exécutée par les SI Gaz à la hauteur de la Route de la Venoge. Coût des travaux fr. 5'500.--.

6. Communications du Bureau

Résultats des votations du 22 septembre dernier :

Votations fédérale : initiative sur l'or de la BNS et son contre-projet (participation 51%, initiative refusée par 55% de non, contre-projet refusé par 53 % de non, question subsidiaire contre-projet accepté par 48,5 % de oui, 46,1% de non et 5,4% d'abstention)

Loi sur le marché de l'électricité (participation 51 %, refusée par 69%)

Votation cantonale : nouvelle constitution vaudoise (participation 51%, acceptée par 56%)

Mme Brigitte Kunkel et M. Laurent Ceppi ont été élus Jurés Cantonaux.

Date des prochaines votations : 24 novembre 2002 avec les objets suivants :

- Initiative populaire du 13 novembre 2002 « contre les abus dans le droit d'asile »
- Modification du 22 mars 2002 de la loi sur l'assurance-chômage
- Décret du 10 septembre 2002 concernant la participation de l'Etat au financement de la réalisation du Métro M2 entre Ouchy (Lausanne) et Les Croisettes (Epalinges)
- Loi du 6 mai 2002 sur la gestion des déchets.

L'Office fédéral du développement territorial nous a fait parvenir quelques brochures « Comment aller de l'avant... ». Elles sont à disposition dès la fin de la séance.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le lundi 9 décembre 2002

7. Divers et propositions individuelles

M. Philippe Martin demande quel compte a été affecté par la dépense citée dans la communication de M. Michel Simonet pour les travaux de mise en séparatif des EC et Eu du vieux collègue . Il lui est répondu que c'est le compte « Entretien des bâtiments ».

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h. 35

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Marc Landolt

Claire-Lise Martin